

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX**  
**DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012**

**DELIBERATION N° 12 - 21**

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation : 17.10.2012*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*Nombre de votants : 9*

L'an deux mille douze, le jeudi 25 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absents : M. Hervé Planchon et Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Philippe Roux

**OBJET :**  
**PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL**

**Le Maire informe** le Conseil Municipal que Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Trente communes ont adhéré à ce dispositif en juillet 2009, pour une durée de quatre années, et bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- favoriser le développement des énergies renouvelables
- former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

A l'issue de trois années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...).

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX**  
**DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012**

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Lors des quatre premières années du dispositif, à la faveur d'aides financières dégressives de l'ADEME et de la Région PACA, le service était proposé aux communes avec une adhésion payante de 1 €/habitant les années 1 et 2 puis 1,50 €/habitant les années 3 et 4.

Ces aides financières dégressives prendront fin en juin 2013. Aussi, un réajustement de la cotisation annuelle est nécessaire afin de couvrir le coût du service, à périmètre constant d'action.

Vu, la délibération du 26 février 2009 approuvant l'adhésion au Programme SEDEL, et après avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de poursuivre ladite adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Un projet d'Avenant permettant de prolonger l'adhésion au programme est proposé, il précise :

- l'évolution du tarif annuel d'adhésion qui passe à 1,80 €/habitant
- la prolongation de la convention, qui porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc Naturel Régional du Luberon du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016
- autorise le Maire à signer l'Avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**